

Postulat: Pas de vaisselle à usage unique au sein des clubs, associations ou manifestations sur territoire communal !

Il semble inutile de rappeler les nombreux méfaits de l'augmentation vertigineuse des déchets plastiques non recyclables : pollution de l'air, de l'eau, impacts négatifs sur la biodiversité et in fine production de CO2 lors de la combustion de la part de ces déchets qui sont incinérés. Pour autant, la consommation de plastique à usage unique perdure largement, notamment en ce qui concerne la vaisselle jetable, probablement par commodité mais peut-être aussi par manque d'information. Ainsi la part invisible, celle des micropolluants plastique, semble être largement sous-estimée au sein de la population. En 2019, une étude australienne mandatée par le WWF, a estimé à 5g la quantité de plastique ingérée par individu et par semaine, soit la taille d'une carte de crédit ¹! Plus près de chez nous, on estime à 55 tonnes le poids total des microplastiques entrant dans le Léman chaque année, dont 10 tonnes proviennent exclusivement des emballages.

Or nous avons constaté que certains milieux, notamment sportifs, continuent d'utiliser de manière routinière verre et vaisselle à usage unique dans leur buvette, combien même l'infrastructure existe (lave-vaisselle à disposition) pour faire différemment. C'est un exemple typique où un comportement perdure sans réelle raison et qui contribue malheureusement, à son échelle, à enraciner des comportements peu respectueux des limites planétaires.

Pour contribuer au changement des habitudes, il serait souhaitable que la commune exige l'exemplarité, soit la renonciation à l'utilisation de vaisselle à usage unique, de la part de toutes les associations sportives ou culturelles qui bénéficient de subventions communales. Outre le bénéfice immédiat de réduction de déchets, cette mesure a aussi le mérite d'une part de montrer un comportement vertueux à divers groupes pas forcément touchés par certaines campagnes de sensibilisation, d'autre part de s'appuyer sur l'effet potentialisateur du groupe (puissante force de changement) et enfin de contribuer à modifier les représentations des jeunes générations (ex : boire son soda dans un verre en plastique qu'on jette 2 min plus tard ne devrait plus être la norme).

De la même manière, s'agissant des manifestations ayant lieu sur territoire communal, nous pensons qu'il serait judicieux d'exiger l'abandon de vaisselle à usage unique. Nous notons que certaines manifestations ont déjà adopté cette pratique mais il serait cohérent de généraliser cette exigence. Une possibilité serait d'inclure cette exigence dans le formulaire pour la demande de permis temporaire pour la vente de boissons alcoolisées² et/ou dans le formulaire de demande d'autorisation pour une manifestation³, laquelle comprend déjà une rubrique sommaire sur la durabilité.

¹ <https://www.letemps.ch/sciences/menu-5-grammes-plastique-semaine>

² <https://www.nyon.ch/media/document/0/permis-temporaire-2014.pdf>

³ <https://www.nyon.ch/media/document/0/formulaire-demande-autorisation-manifestation.pdf?8dfc47340bb3923124efdd5430e55f56>

Nous rappelons que la commune subventionne déjà un programme de location de vaisselle réutilisable⁴, utile pour les clubs ou association qui ne serait pas équipés de l'infrastructure nécessaire sur place ou pour les manifestations. A ce sujet, il nous semble important de préciser qu'une étude sous la supervision du Prof. Payet de l'EPFL a évalué en 2009 les cycles de vie des différents types de gobelet (jetable, recyclable, réutilisable) et qu'il en sort, sans équivoque, que le réutilisable est largement le plus favorable à l'environnement, même en prenant en compte l'énergie nécessaire au lavage (transport compris)⁵. Or Sadec SA, la société subventionnée par la ville de Nyon pour la location et le lavage de la vaisselle, est basée à Gland, minimisant donc le coût énergétique dû au transport. S'agissant des frais supplémentaires occasionnés pour les clubs/ associations concernés, nous proposons d'évaluer la possibilité d'augmenter la subvention de la ville dans les cas où la location serait la seule manière de satisfaire aux nouvelles exigences, de manière à absorber les frais supplémentaires.

Notre demande rejoint également l'une des 5 thématiques identifiées par la Municipalité dans le plan « Nyon s'engage », soit celle d'accroître l'engagement des citoyens, et par extension celle du tissu associatif actif sur le territoire communal.

Enfin, nous constatons que le règlement communal sur la gestion des déchets, révisé en 2012, mériterait certainement une refonte complète, avec un accent fort mis sur la réduction de la production déchets, eu égard des défis climatiques majeurs que constitue la gestion des déchets.

En conclusion, nous déposons un postulat demandant à la Municipalité de réviser la directive des subventions pour le sport⁶, et les directives des subventions culturelles (annuelle et ponctuelle)⁷ en y incluant une condition supplémentaire : soit l'engagement du bénéficiaire de la subvention de renoncer à la vaisselle à usage unique. D'autre part, nous demandons à la Municipalité de généraliser ce principe aux manifestations ayant lieu sur sol communal et ceci en modifiant, dans ce sens, les formulaires d'autorisations sus-nommés. Nous souhaitons un renvoi immédiat à la Municipalité.

Nyon, le 25.11.2022, Ariane Schwab Hug, Alexia Seguy, Alexander Federau, Carinne Bertola, Sébastien Delahaye, Caroline Bordier, Aurélie Hegetschweiler, Ilithyia Gennai.

⁴ <https://www.nyon.ch/subvention-pour-la-location-de-vaisselle-reutilisable-1751/>

⁵ https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/wp-content/files/Analyse_cycle_de_vie_gobelets_EPFL_2009.pdf

⁶ <https://www.nyon.ch/media/document/0/directive-de-la-subvention-pour-le-sport-nyonnais-2021.pdf?3618492fa6bb50ef7868b4c573d6aaba>

⁷ <https://www.nyon.ch/media/document/0/subvention-culturelle-dispositions-generales-nyon-071220.pdf>
<https://nyon.allinone.io/media/document/0/subvention-culturelle-dispositions-generales-nyon-071220.pdf>